



MAIRIE DE ST MAXIMIN
Reçu le

LE DÉPARTEMENT

24 JUIL. 2017

Le Président

N° D'ARRIVÉE : 8271
TRANSMIS A : URBAN
POUR INFO : CG

Madame Christine LANFRANCHI-DORGAL

Maire de Saint-Maximin
Hôtel de ville
Parvis Charles II d'Anjou
83 470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Toulon, le 21 JUIL. 2017

Affaire suivie par : Éric Gérossier
Pôle Technique Provence Verte
Tél : 04 83 95 69 51
Nos réf : D17-03011-VAR
Vos réf : CLD/JP/IZ – le 12 juin 2017/n°183

Objet : Avis du Département sur le projet de modification n°2 du PLU
PJ : x

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 18 juin 2017, vous avez adressé au Département pour avis le projet de modification n°2 du PLU en vigueur, portant sur l'aménagement du secteur dit du Clos de Roques et sur des adaptations réglementaires diverses.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations du Département sur cette modification.

Accès, voiries:

Le Département souhaite que la voie de contournement (RD560) soit matérialisée sur les différents plans de zonage (zonage plan centre notamment) de l'Opération d'Aménagement et de Programmation du secteur du Clos de Roques.

Aire de covoiturage :

L'aire de covoiturage prévue sur le secteur de l'ancienne gare est un projet soutenu par le Département au titre du projet de schéma départemental de covoiturage du Var. Cet aménagement a été proposé à ESCOTA dans le cadre de son futur plan d'investissement autoroutier.



Équipements sportifs :

Les équipements sportifs prévus sur le site du Clos de Roques permettront de compléter l'offre existante et de réguler les très nombreuses sollicitations des gymnases des collèges Henri Matisse et Lei Garrus, tant par les équipes enseignantes que par les associations. Ce nouvel équipement offrira également l'opportunité de pratiquer de nouvelles activités sportives aux habitants de l'Ouest de la Provence Verte.

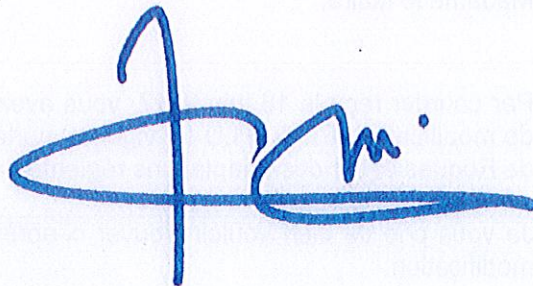
Archéologie :

Pour l'OAP du Clos de Roques, nous notons que le périmètre de l'emprise du projet a évolué depuis le diagnostic archéologique réalisé en 2015 par le service du Patrimoine et de l'Archéologie du Département. L'extension du projet concerne de nouvelles parcelles non évaluées, à l'Est (zone d'habitat future) et à l'Ouest (équipements collectifs avec gymnase omnisports, espace aquatique, complexe de tennis).

Nous vous indiquons qu'un nouveau diagnostic archéologique sera certainement prescrit par l'État sur les nouvelles parcelles.

Le Pôle Technique Provence Verte est à votre disposition pour vous accompagner dans les projets d'aménagement évoqués.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marc GIRAUD

